

Vivre à Saint-Mesmes

Édition n° 45 – de Janvier à Décembre 2021



Le petit journal de notre village



*Toute l'équipe du Conseil Municipal vous souhaite
une belle et heureuse année 2022*

Édito du Maire - Sommaire

Chères Maximoises, chers Maximois,

Gardons le cap ! C'est le mot d'ordre que je vous propose pour cette nouvelle année qui commence.

En ce début 2022, nous en sommes à presque deux ans d'une crise sanitaire qui bouleverse en profondeur nos modes de vie : que ce soit au travail, en famille, entre amis, tous nos actes sont impactés peu ou prou par la circulation du virus et la nécessité de nous en protéger collectivement.

Garder le cap, c'est ce que nous faisons en tant qu'équipe municipale, épaulée par tous nos agents. En permanence, nous nous adaptons aux évolutions de la situation sanitaire pour organiser du mieux possible la vie de la commune. Nous trouvons les solutions pour permettre la continuité d'activité, par exemple en réorganisant sans cesse les modalités de fonctionnement du périscolaire pour permettre aux parents de travailler.

Nous inventons, nous anticipons, nous nous renouvelons. Nous agissons, nous faisons ; parfois nous devons défaire pour refaire autrement comme lorsque nous devons annuler des festivités ou des animations pour les proposer sous des formes différentes.

Nous cherchons toujours les meilleures solutions en tenant compte des contraintes multiples ; nous avons en permanence le souci de trouver les meilleurs équilibres possibles pour satisfaire le plus grand nombre. Dans le même temps, nous continuons de pousser nos projets pour que la commune se développe dans la direction que nous avons choisie ensemble.

En 2022, Saint-Mesmes se tourne vers l'avenir avec la concrétisation de nombreux projets, pour mémoire : la réhabilitation de l'ancienne mairie, la vidéo protection et le lotissement « le clos du sacre ».

Depuis deux ans, nous avons tous, vous et nous, su nous adapter, accepter les contraintes, imaginer d'autres possibles, réinventer des usages. Garder le cap, c'est conserver notre formidable capacité à résister, endurer, transformer.

Je suis convaincu que nous saurons, ensemble, relever les défis de 2022 pour en faire une année riche en joies petites et grandes, pleine d'allant, nourrie de nos solidarités.

Je vous souhaite, ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale et des agents, une très belle année 2022 !

Votre maire

Alfred STADLER

Les articles de ce numéro de « Vivre à Saint-Mesmes » ont été préparés par Christine Brites, Isabelle et Alfred Stadler.

Rédaction et mise en page : Christine BRITES, Maire-adjointe en charge de la communication

Publication : Alfred Stadler, Maire

Site Internet de la commune : www.saint-mesmes.fr

Retrouvez toutes les informations sur Saint-Mesmes, y compris ce petit journal

Édito du Maire et sommaire	Page 2
Résumés des conseils municipaux – Etat civil	Page 3 à 6
Commémoration du 8 Mai 1945 et 11 Novembre 1918	Page 7 & 8
Informations Élections présidentielles - Rappel des règles de bon voisinage	Page 9
Vie du village	Page 10 - 12
C.C.P.M.F.	Page 12 & 13
Saint-Mesmes Animations – Fête du Village	Page 14
Saint-Mesmes Animations – Rencontre du Père Noël	Page 15
Informations utiles	Pages 16

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2021

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Points d'attention du Ministère de l'Action et des Comptes Publics sur les nouveautés pour la campagne 2021:

Pour mémoire les taux de 2020 étaient les suivants :

Foncier bâti 18.10 %

Foncier non bâti 60.04 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE le taux des taxes 2021 comme suit:

Foncier bâti 36.10 % (*part communale 18.10 % + part départementale 18%*)

Foncier non bâti 60.04 %

La part communale reste inchangée - La part départementale est ajoutée.

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le Compte de Gestion 2020.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire, remet la présidence à M. Nicolas CHARPENTIER, 3^{ème} Adjoint, pour la présentation des résultats 2020 à savoir :

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	729.58 €
Résultat antérieur reporté	554 330.98 €
Résultat de clôture	555 060.56 €

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	50 786.50 €
Résultat antérieur reporté	- 167 669.07 €
Résultat de clôture	- 116 882.57 €
Reste à réaliser en dépense	388 245.61 €
Reste à réaliser en recette	327 619.00 €
Reste à réaliser solde	-60 626.61 €

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

001 Dépenses d'investissement	=	116 882.57 €
002 Recettes de fonctionnement	=	377 551.38 €
1068 Recettes d'investissement	=	177 509.18 €

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE à l'unanimité** le projet du Budget Primitif 2021 tel qu'il lui a été présenté.

FONCTIONNEMENT : 926 977.38 €

INVESTISSEMENT : 711 166.18 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2021 - SUITE

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « DOCUMENT D'URBANISME » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **DECIDE** à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence « document d'urbanisme » à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF)

DEMANDE au Conseil Communautaire de la CCPMF de prendre acte de cette décision d'opposition

OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE LA SUBVENTION FER POUR LES ORDINATEURS PORTABLES DE LA CLASSE NUMERIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FER 2021 a pour objet le renouvellement des ordinateurs de la classe numérique estimé à 6 489.60 € HT soit 7 787.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide financière du Département au titre du FER 2021.

APPROUVE le projet d'investissement.

ARRETE les modalités de financement exposées ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE PREPARATION, LIVRAISON ET SERVICE DE REPAS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les clauses du cahier des charges de la procédure relative à la préparation, la livraison et le service de repas pour la restauration collective de la commune de Saint-Mesmes.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement de la société API Restauration

OBJET : PRIX DU REPAS-RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **ACCEPTTE** de fixer le prix journalier du repas scolaire au 1er septembre 2021 à :

- Enfants de Saint-Mesmes: 4.60 € (au lieu de 4.50 € depuis le 1er Novembre 2016)
- Enfants hors communes : 7.10 € (au lieu de 6.95 € depuis le 1er Novembre 2016)

OBJET : Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité **DECIDE** de s'engager dans le Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique de la CCPMF.

DEMANDE au Président de la CCPMF d'inscrire au CRTE les actions communales citées ci-dessus.

AUTORISE le Président de la CCPMF à signer avec l'Etat, au nom du Maire, le CRTE et tous les documents afférents.

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers et à signer tout document relatif aux dossiers de subvention.

PRECISE que les crédits et les recettes nécessaires seront prévus au budget 2021 et suivants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021 - SUITE

OBJET : APPROBATION DU PLU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 153 -20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal
- dit que conformément à l'article L 153-22 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Saint Mesmes et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après :un mois suivant sa réception par le Préfet de Seine et Marne
- l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal diffusé dans le département).

OBJET : TAUX D'EXONERATION SUR LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés. DECIDE de limiter l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable et ce quel que soit le mode de financement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE

OBJET : FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **DECIDE** de retenir les propositions de la Caisse d'Epargne qui prévoient :

➤Un prêt relais de 167 000 €

Ce prêt est destiné à financer l'avance FCTVA et des subventions allouées par le département et la région, soit :

Subventions :	- REGION	74 061 €	- DEPARTEMENT	55 546 €
	TVA :	37 393 €		

➤Un prêt court terme de 55 000 €

Ce prêt est destiné au financement de la part communale

OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, **DECIDE** à l'unanimité de la décision modificative du budget suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Invest. R 201803 1641/16 Emprunts en euros		55 546,00 €
Invest. R 201803 1641/16 Emprunts en euros		74 061,00 €
TOTAL R 016 : EMPRUNTS		129 607,00 €
Invest. R 201803 1322/13 Régions	-74 061,00 €	
Invest. R 201803 1323/13 Départements	-55 546,00 €	
TOTAL R 013 : SUBVENTIONS	-129 607,00 €	

Extraits de conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT SUR LA ZONE AU OBJET DE L'OAP N°2 du PLU en date du 8 juillet 2021

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2020 instaurant la taxe d'aménagement majorée de 20% pour les zones AU, UA et UB.

Vu la zone AU objet de l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) N°2 prévue au PLU en date du 8 juillet 2021.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ACCEPTE, à l'unanimité, de ramener à 10% la taxe d'aménagement pour la seule zone AU objet de l'OAP N°2 du PLU.

OBJET : CESSIION DES PARCELLES A 931 ET A 924

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de cession des parcelles A 931 et A 924 et à signer tous les documents s'y afférents.

OBJET : CHOIX DE LA SOCIETE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE la Société « LEGENDRE », pour assurer les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en logements, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux pour un montant global de 170 649.60 € HT.

OBJET : COMPLEMENT DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Monsieur le Maire à signer les devis de complément de travaux avec la Société « LEGENDRE » pour un montant global de 12 057.20 € HT, soit 13 262.92 € TTC et d'inscrire ces dépenses au budget 2022.

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus sur le site internet de la commune : www.saint-mesmes.fr

État civil

Avis de naissances



Ambre, Christelle, Laure TOUATI PORLIER née le 18 Juin 2021

Roméo EL ZERAMDINI né le 27 Juin 2021

Ambre, Dominique, Chantal MENGUSTARTE, née le 8 Novembre 2021

Lucie, Dominique, Olga TEIXEIRA, née le 17 Novembre 2021

Elles nous ont quittés



Annie ROELS, décédée le 1^{er} Mai 2021 dans sa 80^{ème} année

Isabelle FUENTES, née RODRIGUEZ, doyenne du village, décédée le 4 décembre 2021 dans sa 92^{ème} année.

Marie GAMEIRO, décédée le 24 décembre 2021 dans sa 89^{ème} année.

L'équipe municipale présente ses sincères condoléances aux proches des deux défunts

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Une nouvelle fois, en raison du contexte sanitaire, les commémorations du 8 Mai ont eu lieu en comité restreint. Mr le Maire, ses adjoints et le porte drapeau, ont rendu hommage aux disparus en déposant une gerbe de fleurs à la stèle de la rue des Martyrs, ainsi qu'au monuments aux morts de la place de la mairie.



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Cette année nous commémorons le 103^{ème} anniversaire de la signature de l'Armistice du 11 Novembre 1918 entre les Alliés et l'Allemagne. A l'occasion de cette journée en hommage à « tous les morts pour la France » une gerbe de fleurs a été déposée à la stèle de la rue des Martyrs en mémoire des fusillés de Saint-Mesmes.



Une autre gerbe a été déposée au pied du monument aux morts de la place de la Mairie, où le discours de la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées chargée de la mémoire des Anciens Combattants a été lu.



INFORMATIONS ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Informations concernant les obligations liées à l'élection présidentielle 2022

Les deux tours des prochaines élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Pour cette élection, les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont être appliquées. La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019). Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants. Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a environ 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de «mal-inscrits» (estimations). Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette «mal-inscription», notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a un déménagement, la procédure d'inscription est volontaire. Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entraînera une réduction de l'abstentionnisme.

CE QUI CHANGE POUR LES ÉLECTIONS DEPUIS 2019 :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédente le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

– L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12665*02 À TÉLÉCHARGER SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr))

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
10 ET 24 AVRIL 2022

Rappel des règles savoir-vivre & de bon voisinage

Les activités de bricolage et de jardinage occasionnant des nuisances sonores sont autorisées :

- ✓ les jours ouvrables de 8h à 20h,
- ✓ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Nous vous rappelons les principales règles suivantes :

- ✓ Les sacs de déchets verts doivent être déposés, uniquement le mardi soir ou le mercredi matin avant 12h (sauf période estivale), sur le trottoir devant votre domicile pour ramassage, le mercredi après-midi, par la société habilitée.
- ✓ Veuillez respecter la liste mentionnant les encombrants autorisés à déposer sur le trottoir.
- ✓ Il est interdit de déposer les verres (bouteilles, bocaux, pots, flacons) dans les poubelles, vous devez les déposer dans les containers prévus à cet effet situés au bout de la rue Royale et près de l'atelier municipal car cela entraîne un surcoût important dans le traitement des déchets et une dégradation des incinérateurs.
- ✓ La nécessité de respecter les règles de bruit à partir de 22h (voix, musique, portières de voiture qui claquent)
- ✓ Éviter le stationnement sur les trottoirs empêchant la circulation sécurisé des piétons, des poussettes d'enfants ou des fauteuils roulants pour handicapés
- ✓ Ne pas laisser les chiens et chats faire leur besoin sur les bas-côtés de nos rues et les trottoirs.

Un peu de savoir-vivre facilite la vie de tous - Attention, une plus grande sévérité est appliquée aux véhicules

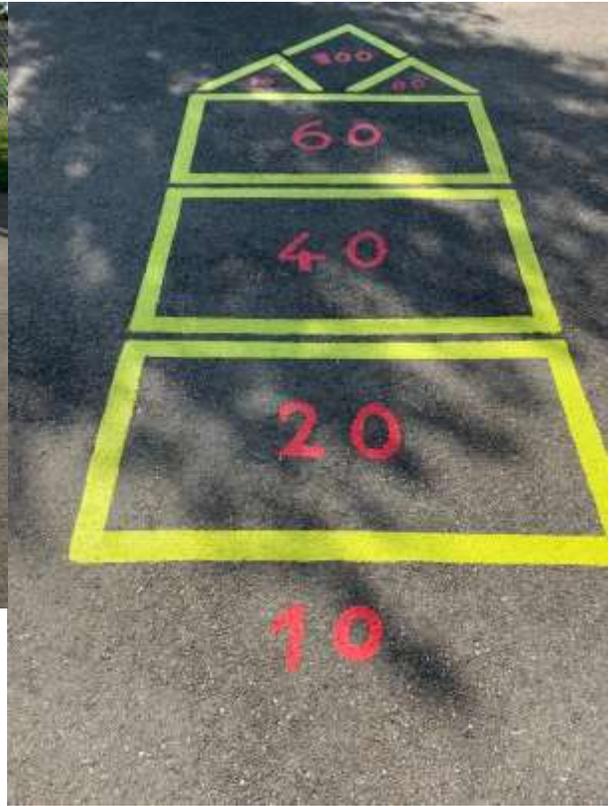
« ventouses » stationnés pendant plusieurs jours sur les trottoirs.

Verbalisation et mise en fourrière seront systématiquement demandées

sans mise en garde préalable.

A L'ECOLE

Vu l'engouement des enfants pour les jeux au sol, et à la demande des maitresses, la commune a pris les pinceaux cet été pour réaliser de nouveaux jeux dans la cour de récréation.



ENTRETIEN DU VILLAGE

En Septembre, vous avez dû vous apercevoir qu'une troisième personne œuvrait pour l'entretien de notre commune.

En effet, le climat de cet été (alternance de pluie et de soleil) a plus que doublé le nombre de tontes de nos espaces verts, avec la repousse des mauvaises herbes elles aussi plus nombreuses.

Il y a eu également les prises de congés de nos employés, ce qui nous a conduits à recruter pour un mois un étudiant de notre village afin de renforcer notre équipe.

Merci à Mathias pour son implication.



REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

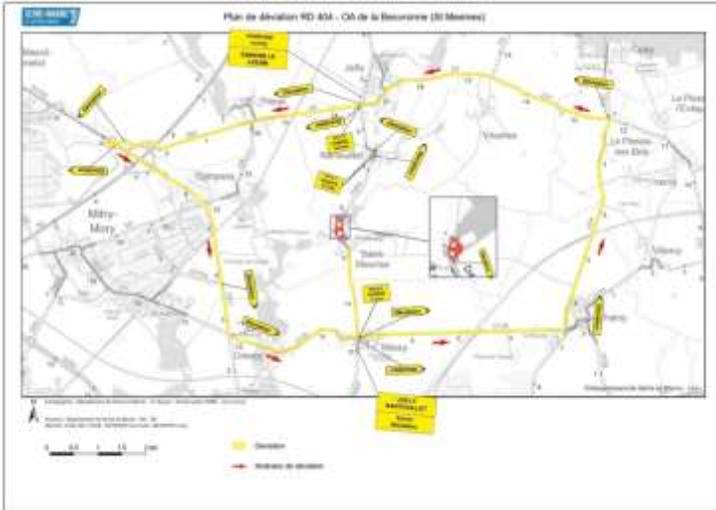
Les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie ont commencé. Comme vous avez pu le lire dans les comptes-rendus de conseil municipaux, le RDC du bâtiment accueillera un cabinet médical, alors qu'à l'étage c'est un logement qui sera créé.



Vie du village

FERMETURE DE LA RD 404

Suite à un affaissement important de la chaussée, lié à un désordre sur l'ouvrage franchissant le ru de la Beuvronne, la RD404 a été fermée dans les 2 sens de circulation, en sortie nord de Saint-Mesmes. Des itinéraires de déviation ont été mis en place pour desservir Nantouillet et Saint-Mesmes. Les services de la Direction des routes du Département mettent tout en œuvre pour régler la situation dans les meilleurs délais.



C.C.P.M.F.

Calendrier des collectes 2022

2022

CALENDRIER

COLLECTE DES DÉCHETS

sortir les bacs la veille
Collecte assurée même les jours fériés

Communauté de Communes
Plaines & Monts de France

Saint Mesmes



La collecte s'effectue une fois par semaine mais en 2023 toute levée dépassant les 18 prévues dans la part fixe sera facturée.

DÉCHETS MÉNAGERS

**Mardi
Matin**



Le bac de tri sélectif est collecté toutes les **2 semaines**



janv	fev	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
14	11	11	08	06	03	01	12	09	07	04	02
28	25	25	22	20	17	15	26	23	21	18	16
						29					30

Parce qu'il est possible de réduire jusqu'à 30% le contenu de votre poubelle



La CCPMF distribue gratuitement des composteurs

et offre des poules pouvant manger jusqu'à 150 kg de restes alimentaires



DÉCHETS VERTS

**Mercredi
Après-Midi**
du 06/04 au 30/11

ENCOMBRANTS

Sur inscription :
01 60 54 68 40
environnement@cc-pmf.fr

VERRE

A jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune

Une question ?
Besoin de plus d'informations ?

Plaines & Monts de France
01 60 54 68 40

Planning des permanences France Services

AGENDA DES PERMANENCES		2021				2022					
Dates et horaires par commune		septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
Annet-sur-Marne * - 9h/12h	Vendredi	3-17	1-15	5-19	3-17	7-21	4-18	4-18	1-15	6-20	3-17
Charmentray - 14h/17h	Mardi	14	12	9	14	11	8	8	12	10	14
Charny * - 14h/16h30	Vendredi	10-24	8-22	12-26	10	14-28	11-25	11-25	8-22	13	10-24
Cuisy - 14h/17h	Lundi	6-20	4-18	15	6	3-17	7-21	7-21	4	2-16	20
Fresnes-sur-Marne - 9h/11h30	Mercredi	22	27	24	-	26	23	23	27	25	22
Ivreny - 9h/12h	Jeudi	2-16	7-21	4-18	2-16	6-20	3-17	3-17	7-21	5-19	2-16
Le Pin - 9h/12h	Mercredi	1-15	6-20	3-17	1-15	5-19	2-16	2-16	6-20	4-18	1-15
Le Plessis-aux-Bois - 14h/17h	Mardi	28	26	23	-	25	22	22	26	24	28
Le Plessis l'Evêque - 14h/17h	Jeudi	9-23	14-28	25	9	13-27	10-24	10-24	14-28	12	9-23
Marchemoret - 14h/17h	Mardi	7-21	5-19	2-16	7	4-18	1-15	1-15	5-19	3-17	7-21
Messy - 14h/17h	Lundi	13-27	11-25	8-22	13	10-24	14-28	14-28	11-25	9-23	13-27
Montgé-en-Gâtine - 14h/17h	Jeudi	2-16	7-21	4-18	2-16	6-20	3-17	3-17	7-21	5-19	2-16
Nantouillet - 9h/12h	Jeudi	9-23	14-28	25	9	13-27	10-24	10-24	14-28	12	9-23
Oissey - 14h/17h	Mercredi	1-15	6-20	3-17	1-15	5-19	2-16	2-16	6-20	4-18	1-15
Précy-sur-Marne - 9h/12h	Mardi	7-21	5-19	2-16	7	4-18	1-15	1-15	5-19	3-17	7-21
Saint-Mesmes - 9h/12h	Vendredi	10-24	8-22	12-26	10	14-28	11-25	11-25	8-22	13	10-24
Saint-Pothus * - 9h/12h	Mercredi	8	13	10	8	12	9	9	13	11	8
Villeroiy - 14h/16h30	Vendredi	3-17	1-15	5-19	3-17	7-21	4-18	4-18	1-15	6-20	3-17
Villevaudé - 14h/17h	Mercredi	8-22	13-27	10-24	8	12-26	9-23	9-23	13-27	11-25	8-22
Vinantes * - 9h/12h	Mardi	14-28	12-26	9-23	14	11-25	8-22	8-22	12-26	10-24	14-28

* Annet-sur-Marne : foyer Néozéol / Charny : médiathèque ... Saint-Pothus : Maison des associations / Vinantes : Médiathèque

Planning des Ateliers Numériques France Services

AGENDA DES ATELIERS NUMÉRIQUES		2021				2022					
Dates et horaires par commune		septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
Annet-sur-Marne * - 14h/17h	Mercredi	1-15	6-20	17	1-15	5-19	2-16	6	6-20	18	1-15
Charmentray - 14h/17h	Jeudi	2	7	-	2	6	3	-	7	-	2
Charny * - 14h30/16h30	Vendredi	3-17	1-15	19	3-17	7-21	4-18	18	1-15	20	3-17
Cuisy - 9h/12h	Mardi	28	-	23	-	25	-	22	-	24	28
Fresnes-sur-Marne - 9h/12h	Jeudi	2-16	7-21	18	2-16	6-20	3-17	17	7-21	19	2-16
Ivreny - 9h/12h	Mardi	7-21	5-19	16	7	4-18	1-15	15	5-19	17	7-21
Le Pin - 9h/12h	Mercredi	8-22	13	10-24	8	12-26	9	9-23	13	11-25	8-22
Le Plessis-aux-Bois - 14h/17h	Mardi	14	12	9	14	11	8-17	8	12	10	14
Le Plessis l'Evêque - 14h/17h	Jeudi	16	21	18	16	20	-	17	21	19	16
Marchemoret - 14h/16h30	Vendredi	10-24	8-22	12-26	10	14-28	11	11-25	8-22	13-27	10-24
Messy - 14h/17h	Lundi	6-20	4-18	13	6	3-17	7	7-21	4-18	16	6-20
Montgé-en-Gâtine - 14h/17h	Jeudi	9-23	14	25	9	13-27	10	10-24	-	12-26	9-23
Nantouillet - 14h/17h	Lundi	13-27	11	8-22	13	10-24	14	14-28	11	9-23	13-27
Oissey * - 9h/12h	Jeudi	9-23	14	25	9	13-27	10	10-24	14	12-26	9-23
Précy-sur-Marne - 14h/17h	Mardi	7-21	5-19	16	7	4-18	15	13	5-19	17	7-21
Saint-Mesmes - 9h/12h	Vendredi	10-24	8-22	12-26	10	14-28	11	11-25	8-22	13-27	10-24
Saint-Pothus * - 9h/12h	Mercredi	1-15	6-20	17	1-15	5-19	2-16	16	6-20	18	1-15
Villeroiy - 9h/12h	Vendredi	3-17	1-15	19	3-17	7-21	4-18	18	1-15	20	3-17
Villevaudé - 14h/17h	Mercredi	8-22	13	10-24	8	12-26	9	9-23	13	11-25	8-22
Vinantes * - 9h/12h	Mardi	14-28	12	9-23	14	11-25	8	8-22	12	10-24	14-28

* Annet-sur-Marne : foyer Néozéol / Charny : Médiathèque / Oissey : Maison des associations ... Saint-Pothus : Maison des associations / Vinantes : Médiathèque

Saint-Mesmes Animations

FETE DU VILLAGE



Ce dimanche 26 Septembre a été marqué par la reprise des évènements pour SMA après une longue période d'inactivité à cause du Covid-19, et vous avez été nombreux à venir participer à la fête du village. Petits et grands sont venus profiter des structures gonflables et du laser-game dont les accès étaient gratuit pour tous. Le stand restauration a eu également beaucoup de succès, la totalité des chipolatas, merguez ou hot-dogs prévus et cuisinés par les bénévoles a trouvé preneurs.



VISITE DU PÈRE NOËL

Pour le plus grand bonheur de tous les petits bouts de choux, le Père Noël a fait son retour à la mairie de Saint-Mesmes le samedi 4 décembre.

Accompagné de la Mère Noël et des lutins, il a remis un cadeau à tous les enfants sages.



Pour les féliciter d'avoir fait leurs plus beaux sourires au photographe, des sachets de friandises leur ont également été offerts.

Un petit goûter composé entre autres de biscuits de Noël, papillotes et chocolat chaud accueillait toutes les familles venues à la rencontre du Père Noël.

Pour celles et ceux qui n'ont pas venir, les cadeaux attendent leurs propriétaires en mairie jusqu'à fin janvier.



Parcours de citoyenneté

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les Jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D) est obligatoire pour les garçons et filles entre la date du recensement et l'âge de 18ans. A la fin de cette journée d'appel, un certificat de participation sera remis aux intéressé(e)s. Ce dernier sera exigé pour toute inscription aux examens et concours de la Fonction Publique.

www.defense.gouv.fr/jdc

Infos Mairie

La Mairie est ouverte au public de 16h à 18h les lundis, mardi, jeudi, vendredi et de 9h30 à 12h le samedi. (fermée le mercredi et les jours fériés)
Les permanences du Maire et des Maires-Adjointes ont lieu les samedis matin de 10h30 à 12h00.

En cas d'urgence, vous pourrez contacter le Maire ou l'un des Maires-Adjointes, aux numéros de téléphone affichés sur la porte de la Mairie.



Messes à Saint-Mesmes

Les messes ont lieu certains samedi à 18h00 dans notre église. Pour les dates voir le tableau d'affichage devant l'église.



Vous êtes nouveaux arrivants à Saint-Mesmes :

Venez-vous présenter en Mairie et nous communiquer le nom de vos enfants afin que nous puissions effectuer un suivi des futures inscriptions scolaires... et des cadeaux de Noël à distribuer.

N'oubliez pas non plus de vous inscrire sur les listes électorales

Nous vous en remercions par avance.

Numéros d'urgences

Pompier - Incendies, accidents et urgences médicales: 18 ou le 112

SAMU - Urgences médicales en agglomération : -----15 ou le 112

Police secours ou gendarmerie : ----- 17 (Commissariat de Police de Villeparisis: 0160213650)

Allo enfance maltraitée : -----119 ou le 0800.05.41.41

Samu Social - Secours aux sans-abris : -----115 ou le

0800.306.306 Centre anti-poison : ----- Paris: 01.40.05.48.48

SOS Médecin 24H/24 : ----- 3624

Violence conjugale : -----3919

Dans le cadre de la loi « informatique et libertés » et « droit à l'image », les personnes opposées à la publication de leur nom ou de leur photo dans le journal VIVRE A SAINT-MESMES sont invitées à se faire connaître en Mairie. Sans manifestation de leur part, que ce soit pour elles ou pour leurs enfants, aucune réclamation ne pourra être recevable,